

## Un dispositif innovant pour le logement des agents de l'État en Île-de-France

*Paris, le 19 janvier 2017 - La Direction générale de l'administration et de la fonction publique, l'Établissement de Retraite additionnelle de la Fonction publique (ERAFP) et le groupe SNI viennent de signer une convention qui permettra aux agents de l'État en Île-de-France de réserver des logements à loyers modérés au sein du patrimoine du Fonds de logement intermédiaire (FLI), créé par la SNI et AMPERE Gestion.*

À compter du mois de février, les agents qui souhaiteront réserver un logement, pourront, via la bourse aux logements gérée par la DRIHL de l'Île-de-France (Direction régionale de l'hébergement et du logement), se voir proposer les biens disponibles quelques mois avant leur livraison.

Ce mécanisme novateur est l'amorce d'une nouvelle politique d'action sociale pour les agents de l'État, qui permet d'apporter une réponse concrète au besoin de logements dans les zones dites « tendues ».

Les prochaines livraisons de logement concernées par ce dispositif sont situées en première couronne et en zone tendue (Asnières, Bougival, Herblay, Arcueil, Villemomble...). En moyenne, chaque agent ainsi logé devrait bénéficier d'une économie mensuelle de l'ordre de 100 à 130 € sur son loyer par rapport au marché locatif libre pour une surface moyenne de 55 m<sup>2</sup>.

Cette avancée pour les agents de la fonction publique a été rendue possible par l'investissement de l'ERAFP, qui a pris une participation de 60M€ dans le FLI (N.B : le FLI offre à chacun de ses actionnaires la possibilité de réserver des logements pour ses ayants-droit ou les agents qu'il désigne, à proportion de son investissement et dans la limite de la moitié des logements de chaque opération). Pour Dominique Lamiot, président de l'ERAFP, l'initiative portée à travers le FLI est une première concrétisation du souhait du conseil d'administration qu'une partie des investissements du Régime bénéficient directement aux agents des trois versants de la fonction publique : « *Nous trouvons du sens, en tant qu'investisseur socialement responsable, à répondre aux difficultés éprouvées par certains fonctionnaires à se loger près de leur lieu de travail, dans les grandes agglomérations, au regard de leurs revenus.* »

Pour Thierry Le Goff, directeur général de l'administration et de la fonction publique, « *ce dispositif s'inscrit pleinement dans la politique d'action sociale de l'État. Ce programme de réservations crée une offre nouvelle pour les agents non-éligibles aux logements sociaux et constitue une réponse aux difficultés d'accès au logement notamment en Île-de-France.* »

Pour le FLI, c'est aussi la possibilité de favoriser une première commercialisation rapide et de toucher la clientèle des « key workers » qui constitue sa cible naturelle, c'est-à-dire l'ensemble des salariés qui contribuent au fonctionnement des grandes métropoles mais qui ont pâti, ces dernières années, de la hausse des loyers.

Comme en témoigne Vincent Mahé, président d'AMPÈRE Gestion : « *Nous nous réjouissons de cette nouvelle approche de l'action sociale dans la fonction publique. Pour le Fonds de logement intermédiaire, c'est une façon de fidéliser sa clientèle à long terme. Cela s'inscrit également dans le savoir-faire historique du groupe SNI, qui a toujours proposé des logements à des grands réservataires publics ou privés.* »

*A propos de :*

*Ampère Gestion*

Filiale à 100% de la Société Nationale Immobilière (Groupe Caisse des Dépôts), AMPERE Gestion est une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers. Après avoir créé les deux premiers véhicules régulés dédiés au logement intermédiaire, totalisant plus de quatre milliards d'euros de capacité d'investissement, elle développe une offre complémentaire de fonds immobiliers.

**Pour en savoir plus : [www.amperegestion-groupesni.fr](http://www.amperegestion-groupesni.fr)**

*Le groupe SNI*

Filiale immobilière à vocation d'intérêt général de la Caisse des Dépôts, le groupe SNI est le premier bailleur français avec plus de 345 000 logements intermédiaires et libres. Le Groupe couvre l'intégralité de l'offre locative et s'investit pour favoriser la mise en œuvre d'un véritable parcours résidentiel et d'une meilleure accessibilité à la propriété.

**Pour en savoir plus : [www.groupesni.fr](http://www.groupesni.fr)**

**CONTACT PRESSE** Julie Arnaud - T +33(0)7 52 62 52 71 - E [jarnaud@groupesni.fr](mailto:jarnaud@groupesni.fr)

*A propos de la DGAFP*

Positionnée comme DRH de l'Etat, la direction générale de l'administration et de la fonction publique a pour mission de concevoir et de mettre en œuvre une politique de ressources humaines pour l'ensemble de la fonction publique. Dans ce cadre, elle anime la politique d'action sociale interministérielle à destination des agents de l'Etat.

**Pour en savoir plus : [www.fonction-publique.gouv.fr](http://www.fonction-publique.gouv.fr)**

**CONTACT PRESSE** Diane Laroche-Joubert - T 01 55 07 41 40 - E [diane.laroche-joubert@finances.gouv.fr](mailto:diane.laroche-joubert@finances.gouv.fr)

*A propos de l'ERAFP*

Avec plus de 26 milliards d'actifs financiers investis dans leur intégralité suivant une démarche 100 % socialement responsable, l'ERAFP se place au premier rang européen des investisseurs institutionnels ISR et est également l'un des plus importants fonds de pension publics au monde en termes d'affiliés avec près de 4,5 millions de bénéficiaires, 45000 employeurs et près de 1,8 milliard d'euros de cotisations collectées par an. Régime de retraite obligatoire, par points, l'Établissement gère, depuis le 1er janvier 2005, les droits à une retraite additionnelle pour les fonctionnaires de l'État, des collectivités territoriales et du secteur public hospitalier.

**Pour en savoir plus : [www.rafp.fr](http://www.rafp.fr)**

**CONTACT PRESSE** Alice Blais - T 01 58 50 96 36 - E [alice.blais@erafp.fr](mailto:alice.blais@erafp.fr)